

## Lausanne et région

### La mosquée de Prélaz s'est reprise en mains

#### Religion

**Un an après l'affaire de la prière de rue, le centre islamique a revu sa gestion et écarté quelques perturbateurs**

En août dernier, une vidéo amateur montrant quelques fidèles en train de prier sur le trottoir, devant le centre islamique Al-Boukhari de Prélaz, à Lausanne, avait fait jaser. Les projecteurs médiatiques soudain braqués sur l'établissement avaient mis en lumière une gestion insuffisante pour un lieu de culte capable d'accueillir 300 personnes. Accompagnés par l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), les responsables avaient réagi à l'événement en promettant une reprise en main. Un peu moins d'un an plus tard, plusieurs mesures ont été prises dans le sens d'un renforcement des règles et de la structure dirigeante.

Comme annoncé, la mosquée a désormais un imam officiel en la personne de Chaïbi al-Adnani, juriste tunisien. S'il n'est pas seul à prêcher, il est régulièrement présent sur les lieux et donne des cours d'arabe aux enfants. Pour l'entourer, un comité a été mis sur pied, composé d'universitaires et de fidèles de longue date qui n'étaient pas impliqués dans la direction jusqu'ici.

«Désormais, il y a plus de compétences et de compatibilité. Les anciens responsables faisaient preuve de bonne volonté mais la gestion d'un lieu caractérisé par une grande diversité et beaucoup de passage n'est pas chose aisée», analyse l'imam.

Cette structure consolidée est saluée par le municipal Pierre-Antoine Hildbrand, interlocuteur régulier via son service de l'Economie: «Nous nous réjouissons de ces relations clarifiées avec des interlocuteurs crédibles, identifiés et capables de prendre des engagements.»

«Avant, il n'y avait pas vraiment de vision, alors que nous avons maintenant une vraie stratégie avec la volonté de former et d'impliquer les jeunes», poursuit Chaïbi al-Adnani. Le jour de notre visite, parmi la dizaine de fidèles présents, beaucoup ont moins de 30 ans. Ouverte en



L'imam Chaïbi al-Adnani est au centre de la restructuration du lieu. Il évoque «un défi difficile mais relevé de manière satisfaisante» par les responsables et les fidèles. CHRISTIAN BRUN

«Les nouvelles caméras doivent garantir le bien-être des fidèles et empêcher que des gens ne viennent pour des réunions sans rapport avec la religion»

Chaïbi al-Adnani Imam officiel du centre Al-Boukhari

#### Portes ouvertes

Désireux d'entretenir «des relations conviviales avec le voisinage», les responsables et fidèles du centre islamique Al-Boukhari invitent les riverains à partager une soirée à l'occasion de l'Aïd. La mosquée ouvrira donc ses portes **samedi 1er juillet, de 18 h 30 à 20 h 30**, pour des visites et des moments d'échange accompagnés de spécialités culinaires, pâtisseries et thé à la menthe. L'UVAM participera à l'événement.

2001, la mosquée semble elle aussi bien jeune. Et pour cause, des travaux pour près de 16 000 francs ont été effectués depuis l'an dernier. Des rénovations nécessaires mais aussi symboliques pour signifier «l'envie d'un nouveau départ».

#### Règles strictes et caméras

Aux murs, deux éléments centraux de la restructuration des lieux: un règlement interne et des caméras de surveillance. «Nous sommes très stricts sur les règles et personne ne peut les contester puisqu'elles sont affichées partout. Quant aux caméras, certains étaient contre mais elles permettent de garantir le bien-être des fidèles et d'empêcher que des gens ne viennent ici pour des réunions sans rapport avec la religion», glisse Chaïbi al-Adnani.

C'est l'autre point central de cette reprise en main. Il y a un an, la présence de quelques individus au discours radical avait été évoquée. «Il s'agissait d'un petit groupe de quatre ou cinq personnes. Nous avons interdit l'accès à la mosquée à l'une d'entre elles pour sanctionner son manque de respect du règlement et des fidèles. Spontanément les autres se sont calmés et ont arrêté de venir», révèle l'imam.

Habitué du centre Al-Boukhari, membre de l'ancien et du nouveau comité, Ismet Kuçi vante quant à lui «de bien meilleurs rapports à l'interne comme avec les riverains». Et de préciser que, dans une volonté d'ouverture, la mosquée invite le voisinage à une soirée portes ouvertes samedi (*lire ci-contre*).

A l'époque, des frictions avec certains habitants avaient été dévoilées. Mais sur les lieux, les passants interrogés oscillent plutôt entre indifférence et bienveillance à l'égard du lieu de culte. «La prière de rue avait fait beaucoup de bruit mais la réalité est beaucoup plus calme, observe un voisin proche. C'était surtout un prétexte pour répandre des arguments anti-islam sur les réseaux sociaux.»

Reste la question de l'affiliation à l'UVAM. Celle-ci avait été suspendue peu avant l'affaire de la vidéo pour des arriérés de cotisation et des manquements dans la gestion. «Il est probable qu'à la prochaine assemblée générale, nous proposons d'annuler cette suspension. La confiance est revenue et un gros travail a été effectué par les gens d'ici. Il y a eu une crise mais avec le recul, elle était peut-être nécessaire», suppose le président de l'UVAM Pascal Gemperli. **Romarc Haddou**

## Nord vaudois-Broye



L'agroglyphe réalisé pendant le week-end prend la forme d'une toupe

### Une mauvaise surprise hand spinner de Delley-Portalban

**Delley-Portalban**  
**Un crop circle a été réalisé le week-end dernier dans une culture quasi prête à être moissonnée dans la Broye fribourgeoise**

Frédéric Ravussin

Jean-Marcel Dessibourg a dû éprouver les mêmes sentiments que Graham Hess lundi matin en découvrant un crop circle dans un de ses champs. Mais, à la différence du héros campé par Mel Gibson en 2002 dans le film *Sigues*, l'agriculteur de Saint-Aubin n'a aucune raison de croire aux extraterrestres. Il sait même pertinemment que la présence de cet agroglyphe dans le blé qu'il cultive à Delley-Portalban a des origines tout ce qu'il y a de plus humaines.

«Mon père et moi avons été surpris de faire une pareille découverte. Mais on sait très bien que ce n'est pas le fait des petits hommes verts», sourit Denis Dessibourg. Le jeune homme, qui exploite le domaine familial avec son paternel, a rapidement découvert les marques des piquets qui ont permis de tracer au cordeau les courbes de cette œuvre. Vue du ciel, la représentation paraît bien moins étrange et mystique que les fameuses lignes de Nazca, au Pérou. Ici, dans la Broye, point de condor ou de jaguar stylisé. Même pas de quoi décrypter les contours d'une simple buse ou d'un renard: «On a plutôt l'impression qu'il s'agit d'un hand spinner», note Denis Dessibourg.

A y regarder de plus près, il se pourrait aussi qu'il s'agisse d'un triskèle. Ce qui donnerait du coup un côté extraordinaire (au sens premier du terme) à cette réalisation. Ce symbole se rencontre depuis le néolithique dans

### Le Conseil communal demande de stopper net le projet de parc éolien

**Villars-le-Terroir**  
**L'organe législatif a voté une motion demandant à la Municipalité de mettre un terme au projet de Romande Energie**

L'horizon s'obscurcit pour le projet de parc éolien de Romande Energie à Villars-le-Terroir. Alors que les mesures de vent devant permettre de définir les contours précis d'un éventuel futur projet doivent arriver à leur terme ces jours, le Conseil communal du village a préféré prendre les devants lundi en demandant à sa Municipalité par 20 oui, 5 non et 2 abstentions de prendre «toutes les mesures qui s'imposent pour mettre un terme définitif au projet».

Dans la foulée, l'assemblée a aussi demandé à son Exécutif de faire vérifier la validité juridique de l'accord signé entre la Commune et les promoteurs en 2011,

document qui avait été ratifié sans l'accord du Conseil de l'époque. Le lien entre les deux demandes n'est pas fortuit, puisque certains termes de l'accord pourraient restreindre la liberté d'action de la Commune. Contactée au lendemain de ces décisions, la société Romande Energie se refuse à tout commentaire tant qu'elle n'aura pas pu prendre connaissance du contenu exact de la motion et du postulat ayant amené à ces décisions.

Lors de cette même séance, les conseillers ont appris que suite au rapport très défavorable présenté le 15 mai dernier par la commission chargée d'étudier le dossier, le Canton a invité à une rencontre les membres de cette dernière, ainsi que la Municipalité. Une démarche qui peut surprendre lorsque l'on sait que le Canton est le principal actionnaire de la société porteuse du projet (38,06%). «Nous nous devons d'accompagner la transi-

tion énergétique et de travailler avec les acteurs concernés, se justifie Cornelis Neet. Dans ce sens, le Canton accompagne tous les projets éoliens, quel que soit le porteur de projet.» Le directeur général de l'environnement assure toutefois que jusqu'à ce jour «le Canton a toujours suivi la position des communes concernées, lorsqu'elles sont favorables, comme lorsqu'elles sont opposées à un projet».

La séance a enfin permis d'apprendre que la suite des débats sur le projet de parc éolien se fera sans interventions ni votes du syndic Eric Glauser et du conseiller communal Alain Herminjard. Suite à l'évocation, lors de la dernière assemblée, des contrats de mise à disposition de terrains qu'ils ont signés avec Romande Energie en 2011, les deux élus se sont officiellement recusés.

S.MR

#### Oron

**Une grosse digue pour le Grenet**

Réuni lundi, le Conseil communal a accepté à une très large majorité un crédit d'investissement de 675 000 francs pour un projet de protection contre les crues du Grenet à Châtillens. Il s'agira d'ériger une digue en enrochements et en terre de 300 m de long. Le montant sera largement subventionné. **R.H.**

#### Renens

**Deux étudiants de l'ECAL primés**

Renens a décerné son Prix d'encouragement 2017 destiné aux étudiants de l'ECAL. Les lauréats sont Célestine Claudin et Eduardo Rennó. Ils seront invités à présenter leurs travaux lors d'une exposition organisée conjointement par la Ville et l'ECAL dans le courant 2018. **L.A.**

### Prison ferme requise contre d'Yverdon

**Yverdon**  
**Un quatuor jugé depuis mercredi au Tribunal d'arrondissement encourt de lourdes peines**

«Le Tribunal doit se poser la question de donner une ultime chance à mon mandant et de ne pas lui enfoncer la tête sous l'eau, dans la vase.» Alors que Gianluca\* est mis en cause dans l'incendie d'une voiture et dans une tentative d'escroquerie à l'assurance avec trois autres personnes (*notre édition du 29 juin*), son avocat a plaidé jeudi le manque de discernement et

«le black-out intellectuel» pour expliquer les agissements de son client en juin 2016.

Le jeune homme de 27 ans, également jugé pour de nombreux cambriolages, comparait avec ses comparses depuis mercredi devant le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains. Dans son réquisitoire, le procureur Gabriel Moret a requis une peine privative de liberté de 40 mois, sans sursis possible, pour un accusé dont «la culpabilité est particulièrement lourde».

Affichant de lourds antécédents judiciaires et accusé d'avoir